

Couloirs aériens **TRACÉS ET TRAJECTOIRES NON RESPECTÉS !**

IN
FO
R
M
E
S
P
R
E
S
S
E

À la demande de **Claire-Lise Champion**, Sénatrice de l'Essonne et vice-présidente du Parc naturel régional du Gâtinais français, et de **Michel Pouzol**, Député et Conseiller général de délégué de l'Essonne, les parlementaires ont été reçus avec **Jean-Jacques Boussaingault**, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, **Franck Marlin**, Député-Maire d'Etampes, et **Caroline Parâtre**, Conseillère générale de l'Essonne, par la Conseillère technique auprès du Ministère des Transports, dans le cadre des problématiques engendrées par les modifications des couloirs aériens.

Le bilan de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) montre que sur l'année 2013, les altitudes et les tracés présentés lors du débat public de 2011 n'ont pas été respectés.

Ainsi, durant l'année 2013, ce non-respect des trajectoires et des altitudes a eu pour effet le survol de communes censées ne pas être concernées par ces nuisances – communes qui n'étaient pas intégrées dans le processus de concertation de 2011 et n'ont donc pas pu se prononcer sur le sujet.

À l'issue du rendez-vous, s'agissant du non-respect des trajectoires et des altitudes, la Conseillère technique auprès du Ministère des Transports s'est dite ouverte à la concertation. Par ailleurs, dans un souci de gouvernance, elle souhaite que chaque collectivité concernée aujourd'hui par les survols soit intégrée à la concertation, afin que celle-ci ne se limite pas à la simple représentation des communes riveraines de l'aéroport d'Orly.

La cabinet du Ministère des Transports souhaitant obtenir un maximum de données objectives, Claire-Lise Champion, Michel Pouzol, Jean-Jacques Boussaingault, Franck Marlin, et Caroline Parâtre attirent l'attention des habitants du territoire du Parc naturel régional du Gâtinais, **appelant la population concernées par les nuisances aériennes à faire état des survols** (prises de notes des dates et heure du passage de l'avion, photo éventuelle à l'appui).

La DGAC étant en capacité d'identifier chacun des vols, elle pourra donc, grâce aux éléments que nous lui transmettrons, établir un relevé précis des nuisances constatées au-dessus du Parc.

Pour cela, les élus du Sud Essonne vous remercient de bien vouloir transmettre vos informations au Parc naturel régional du Gâtinais français, par courrier, à l'adresse suivante :

Maison du Parc,
20 bd du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt,
ou par courriel : info@parc-gatinais-francais.fr

12 février 2014

CONTACT PRESSE

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr